

Décret n° 98-193 DU 18 Juin 1998
portant nominations à la direction générale des hydrocarbures

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 77-228 du 5 mai 1977 portant création de la direction des études et de la planification au sein des ministères ;

Vu le décret n° 98-83 du 25 février 1998 portant attributions et organisation de la direction générale des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 98-84 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés à la direction générale des hydrocarbures :

- **M. NGATSE Louis Richard :** directeur de l'exploitation et de la production.
- **M. MAFOUARI Pierre :** directeur des études et de la planification.
- **M. MASSAMBA François Gorgia :** directeur des carburants.
- **M. BIYENGO Roger :** directeur du contrôle fiduciaire.

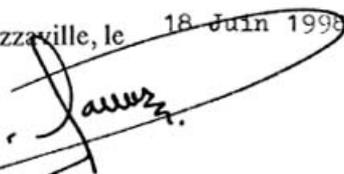
- **M. KOMBO-KISI Marcel :** directeur de la réglementation et de la tarification.

■ M. BAYONNE Alexandre : directeur administratif et financier.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet, pour chacun des intéressés, à compter de la date de prise de fonctions, sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

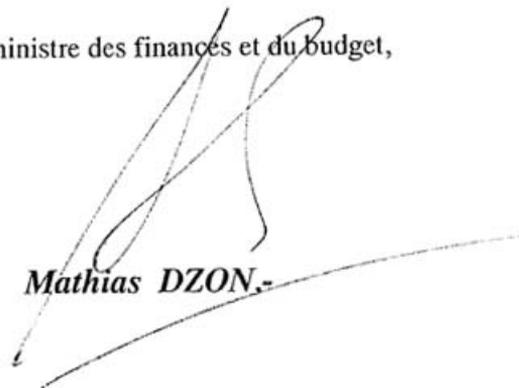
Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,



Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le ministre des finances et du budget,



Mathias DZON.-